

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2025/2026



CINÉMAS PARTENAIRES AISNE / OISE / SOMME

GUIDE PRATIQUE

Inscription	page 2
Organisation des séances	page 2
Projections	page 3
Avant-programme	page 3
Réception des films, cartons et pastilles	page 4
Tarifs	page 5
Règlement des places	page 5
Temps forts professionnels	page 6
Contacts	page 7

Inscription

Retrouvez le formulaire de renseignement de la salle de cinéma sur le site dans la partie Inscription au dispositif.

Organisation des séances

Les établissements participants et leur cinéma partenaire prennent contact à l'issue du comité de pilotage (fin septembre) afin de fixer ensemble les séances de l'édition 2025-2026 selon les périodes de projection définies :

- Du **03 novembre 2025 au 24 mars 2026** pour les films communs ;
- Du **05 janvier au 16 juin 2026** pour les films complémentaires.

JAUGE MAXIMALE : Le taux de remplissage de la salle est limité à **80% de la jauge avec un maximum de 150 élèves.**
(sauf exception validée par la coordination et la salle de cinéma partenaire)

SÉANCES TOUT PUBLIC : Les copies peuvent être utilisées par l'exploitant pour organiser trois séances tout public par film. Dans ce cadre, le taux de location est fixé à 30% sans minimum garanti et le prix de vente des billets est celui habituellement pratiqué par les cinémas.

DCP : Les demandes de DCP sont effectuées en direct par les salles partenaires via la plateforme Play de Deluxe et validées par la coordination référente.

KDM : Les demandes de KDM sont effectuées en direct par les salles partenaires via la plateforme Play de Deluxe et validées par le distributeur concerné.
Les KDM sont ouvertes à la semaine.

ACCUEIL : Le cinéma accueille les élèves selon les dates et les créneaux horaires convenus avec les établissements scolaires ou centres de formation d'apprentis, effectue un rappel des règles à respecter en salle de cinéma, présente le dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma** et le film projeté, ainsi que les éléments associés (carton de présentation du dispositif, pastille, etc) selon les indications transmises par la coordination.

Projections

Films communs, obligatoires : Projections du 03 novembre 2025 au 24 mars 2026

- *La La Land* de Damien Chazelle (Etats-Unis / 2017 / 2h08 / Comédie musicale / Couleur / VOST, visa 145 457)
- *Corps sensibles*, programme de courts métrages (France, Suisse, Suède / 2014-2017/ 1h11 / Fiction, Documentaire, Animation / VO, visa 2020003728, n° distributeur 09797)

Films complémentaires au choix : Projections du 05 janvier au 16 juin 2026

dont 1 obligatoire a minima pour tous les établissements scolaires - excepté pour les CFA & MFR

- *À bout de course* de Sidney Lumet (Etats-Unis / 1988 / 1h55 / Drame / Couleurs / VOST, visa 68 657)
- *Honeyland* de Tamara Kotevska et Ljubomir Stefanov (Macédoine / 2019 / 1h26 / Documentaire / Couleur / VOST, visa 153 472)
- *Tom* de Fabienne Berthaud (France / 2022 / 1h27 / Drame / Couleurs / VO, Visa 136.263)
Adaptation *Tom petit Tom tout petit homme Tom* de Barbara Constantine

=> La liste des choix complémentaires, pour vos établissements partenaires, vous sera transmise début novembre.

Retrouvez la **fiche technique des films** sur le site laac-hautsdefrance.com / Espace Exploitants.

Avant-programme

Merci de vous référer à la fiche technique pour la préparation de vos playlists

Un carton de présentation du dispositif : À diffuser à chaque séance

=> Un carton de présentation du dispositif, composé de 4 diapositives, est à diffuser systématiquement en début de séance.

Une pastille de présentation du film *La La Land* : À diffuser avant *La La Land*

Une pastille de présentation du film *Corps sensibles* : À diffuser avant *Corps sensibles*

Une pastille de présentation du film *À bout de course* : À diffuser avant *À bout de course*

Une pastille de présentation du film *Honeyland* : À diffuser avant *Honeyland*

Une pastille de présentation du film *Tom* : À diffuser avant *Tom*

=> Ces pastilles vidéo d'environ 3-4 minutes permettent de contextualiser les films et d'introduire les séances. Elles sont à intégrer à la play-list et à diffuser avant chaque projection du film concerné.

À NOTER : La vidéo **180 secondes** ayant reçu le grand prix du jury est valorisée en avant séance d'un film de la programmation.

ENVOI DÉMATÉRIALISÉ

L'envoi des fichiers des films est intégralement dématérialisé via la plateforme Play de Deluxe.

Toutes les commandes de DCP et de KDM pour **Lycéens et apprentis au cinéma** doivent être passées sur https://play.bydeluxe.com/fr_FRA. Aucune demande en dehors de cette solution ne pourra être acceptée.

Retrouvez la notice d'utilisation exploitant de la plateforme Play sur le site du dispositif :

<https://laac-hautsdefrance.com/espace-exploitant/>

IMPORTANT : Les films envoyés sur la Box DELUXE sont conservés 30 jours après leur réception. Il est nécessaire de **sauvegarder le fichier sur un disque dur externe** pour garantir les projections au-delà des 30 jours.

Pour toute question technique, contacter le support cnc.fr@bydeluxe.com

NOTE : Tous les avant-programmes relatifs au dispositif (carton de présentation et pastilles) seront accessibles sur le GOOGLE DRIVE partagé de la coordination. Le lien vous sera envoyé par mail courant octobre.

RAPPEL

- Si vous commandez le DCP et la KDM en même temps :
 - Indiquez la période de programmation (avec une date de début au plus près de la première séance). L'envoi du DCP a lieu 30 jours avant la date de début de cette période.
 - Les commandes de KDM ne seront validées que si la commande du DCP est approuvée par la coordination locale.
 - Sans commande de DCP via Play, aucune demande de KDM ne pourra être acceptée.
- Si vous commandez uniquement la KDM :
 - Les KDM doivent être associées à un DCP. Le distributeur ne pourra pas vous fournir de KDM si vous ne disposez pas du DCP correspondant ou si vous l'avez obtenu autrement que par Play.
 - Les KDM peuvent être commandées par semaine cinématographique ou sur une période plus longue, selon le choix du distributeur.
- Délais : **anticipez vos commandes !**
 - Autant que possible, passez vos commandes de DCP et de KDM en début d'année scolaire. Vous recevrez ensuite le DCP 30 jours avant la date de début de programmation, ainsi que la ou les KDM associées.
 - En dernier recours, commandez les DCP et KDM **au moins une semaine avant la séance**. Ce délai est nécessaire pour que la demande de DCP soit validée par la coordination locale, puis la demande de KDM par le distributeur.

Tarifs

Le taux de location des copies est de **30%, sans MG**.

Le prix des séances est de **2€80 par élève**. (Gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnateurs)

Règlement des places

LA LA LAND & CORPS SENSIBLES (films communs)

=> **Entrées prises en charge par la Région Hauts-de-France**, selon la procédure ci-dessous :

Étape 1 : Constituer un dossier pour chacun des deux films avec :

- La **fiche de liaison**, transmise par votre référent territorial (Acap), à remplir avec le nombre exact des jeunes effectivement présents ;
- Les **bordereaux de recettes** ;
- La **facture globale** au nom de Région Hauts-de-France / Siège de Région / 151 av. du Président Hoover / 59500 Lille

La facture doit faire apparaître :

- Nom complet et adresse du prestataire/fournisseur et du client ;
- le cas échéant, numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le cas échéant, numéro d'identification à TVA de l'assujetti ;
- **la domiciliation bancaire de l'établissement** ;
- l'objet de la facture : Lycéens et apprentis au cinéma ;
- référence : **RE/BC/ENGAGEMENT : DCAPC-CINEMA** ;
- le nom du film projeté ;
- le nombre de places ;
- le tarif unitaire ;
- taux de TVA ;
- total à payer.

Étape 2 : Transmettre le **dossier complet pour chacun des deux films à votre coordination référente** (Acap) dans les plus brefs délais **après la fin des projections de chacun des deux films**.

L'envoi s'effectue par mail ou par voie postale.

Étape 3 : La **coordination** valide la facture en la visant (tampon + signature) et la retourne à la salle de cinéma avec la fiche de liaison associée.

Étape 4 : Il est fortement conseillé de se connecter à la plate-forme **CHORUS PRO** à partir du logiciel **Mozilla Firefox**.

La **salle de cinéma** dépose la facture sur la plate-forme **CHORUS PRO** ainsi que la fiche de liaison **EN PIÈCE JOINTE**.

La **Région** vous remboursera directement sur le compte bancaire ou postal ouvert au nom du bénéficiaire, ou de l'organisme chargé d'encaisser les recettes pour le cinéma.

Pour déposer la facture vous aurez besoin des informations suivantes :

SIRET Région Hauts-de-France : **20005374200017**
Engagement : **DCAPC-CINEMA**
Code service : **LILLE**
Cadre de facturation : **A1**

Important : Pour faciliter la traçabilité comptable, pensez à générer votre certificat de dépôt en fin de process.

ATTENTION : 1 facture = 1 dépôt + la fiche de liaison associée en pièce jointe

NOTE : Afin d'être remboursé dans les meilleurs délais, il est important de bien respecter chaque étape précitée. **Merci de n'envoyer aucun dossier, ni facture directement à la Région.** La facture déposée sur Chorus pro doit impérativement être avisée par votre coordination référente (Acap). Le cas échéant, cela ralentit le traitement du dossier et génère des suspensions de paiement.

Retrouvez les tutoriels Chorus pro ici : <https://bit.ly/3ql34nu>
Pour toute difficulté rencontrée, contactez-nous

À BOUT DE COURSE, HONEYLAND & TOM (films complémentaires au choix)

=> **Facturation directe à l'établissement** scolaire ou d'apprentissage partenaire

Les entrées des films complémentaires au choix, dont 1 obligatoire a minima pour les lycéens, sont à la charge des établissements et à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance ou sur facture.

Ces séances sont éligibles au pass Culture (pour les cinémas partenaires agréés) dans la limite des crédits alloués à l'établissement.

NOTE : Une copie des bordereaux de recettes est à transmettre à votre référent territorial (Acap) pour l'évaluation du dispositif.

Temps forts professionnels

Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France propose aux équipes éducatives un accompagnement pédagogique et culturel diversifié basé sur la mise à disposition d'outils et de ressources et sur l'organisation de temps de prévisionnement et de formation.

Ces propositions visent à permettre aux enseignants et formateurs d'acquérir des notions et des savoir-faire facilitant leur accompagnement des publics dans la réception des œuvres programmées et la réflexion sur les images.

Les médiateurs cinéma et équipes accueillantes du dispositif sont les bienvenus sur ces temps de formation professionnels.

Retrouvez les propositions sur laac-hautsdefrance.com / Partie ESPACE ENSEIGNANT - Formation.

Et inscrivez-vous, si vous le souhaitez, directement par mail auprès de votre coordination Acap - pôle régional image.

Contacts Lycées & CFA partenaires

Validés fin septembre, les noms et coordonnées des lycées et cfa partenaires de votre cinéma sont transmis par votre coordination référente dans les meilleurs délais, à l'issue du comité de pilotage, afin que vous puissiez organiser les plannings de projection.

Contacts coordinations

Pilotage régional et coordination pour l'Académie d'Amiens

Cinémas partenaires de l'Aisne, l'Oise et la Somme

Acap - pôle régional image / 03 22 72 68 30

8 rue Dijon - BP 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Chargée de mission **Lycéens et apprentis au cinéma** : Julie Barbier-Bonnentien / juliebonnentien@acap-cinema.com

Assistant de projets : Freddy Charpentier / freddycharpentier@acap-cinema.com

Responsable de l'éducation aux images en temps scolaire : Stéphanie Troivaux / stephanietroivaux@acap-cinema.com

Coordination pour l'Académie de Lille

Cinémas partenaires du Nord et du Pas-de-Calais

CinéLigue Hauts-de-France / 03 20 58 14 14

104 rue de Cambrai - 59000 Lille

Coordinatrice **Lycéens et apprentis au cinéma** :

Alexandra Blas / abras@cineligue-hdf.org